ARRETE MUNICIPAL
26 septembre 2022
Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de l'Honor de Cos

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde,

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : *tempête, canicule, orage, inondation, incendie, coupures d'eau, pandémies, accidents chimiques etc.*

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1er : Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de l'Honor de Cos est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Madame la Préfète du Tarn et Garonne. En cas d'absence, cette mise en œuvre revient au 1er adjoint et ainsi de suite.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copies du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde seront transmises à Madame la Préfète du Tarn et Garonne.

Article 5 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à l'Honor de Cos,
le 26 septembre 2022

Le Maire
Michel LAMOLINAIRIE

SOMMAIRE

Page 3	IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE
Page 4 et 5	ORGANISATION DE LA REPONSE COMMUNALE
	Modalités d'activation du PCS
	Organisation du dispositif communal
	Direction des opérations de secours
	Alerte et soutien des populations et coordination des moyens d'action
	Logistique
	Secrétariat
Page 6	REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'EQUIPE MUNICIPALE
	Zone BELPECH ET TAPIES
	Zone LERIBOSC
Page 7 et 8	Zone AUSSAC – LOUBEJAC
Page 9	Zone « habituellement » inondable de LOUBEJAC
Page 10 et 11	Zone inondable « PARELOUP »
Page 12	SOUTIEN DES POPULATIONS ET MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT.
	Lieux d'accueil de la population
	Matériel à prévoir
Page 13	Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement
Page 14	RECENSEMENT DES MOYENS
	Moyens humains (médical, interprète, association)
Page 15	Personnes ressources
	Véhicules détenus par la commune
	Véhicules détenus par des particuliers
Page 16	Matériels divers détenus par la commune
	Matériels divers détenus par un particulier
	ANNEXES
Page 17	Annuaire de crise
	Membres du conseil municipal
Page 18	Personnel administratif et technique de la commune
	Annuaire des services
Page 19	Opérateurs
	Divers
	Lieux publics
	FICHES REFLEXE
Page 20	Fiche maire directeur des opérations de secours
	Fiche coordination des moyens et des actions
Page 21	fiche responsable logistique
	Fiche secrétariat
	MODELES DE DOCUMENTS
Page 22	Arrêtés de réquisitions
Page 23	Arrêtés de circulation sur une voie communale
Page 24	Modèle de main courante
Page 25	Historique des exercices

1 – Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

- Inondation (voir plan zone inondable)
- Tempête et orages
- Sécheresse et canicule

Aléas technologiques :

- Centrale nucléaire de Golfech
- Sabotages divers ou problèmes techniques de longue durée (eau, électricité, accident chimique…)
- Incendie
- Pandémies

1.2 – Identifications des vulnérabilités :

- Nombre d'habitants de la commune : 1610 habitants environ
- Nombre d'habitations par secteur (voir plan détaillé de la commune en annexe)

1- Secteur 1 zone BELPECH-TAPIES 104 habitations

2- Secteur 2 zone LERIBOSC 285 habitations

3- Secteur 3 zone AUSSAC 132 habitations

4- Secteur zone LOUBEJAC 280 habitations

4-1 zone habituellement inondable 025 habitations

4- 2 zone inondable « Pareloup » 072 habitations

Etablissements sensibles				
Désignation	**Nom responsable**	☎ Prof.	☎ Dom.	**Obs.**
Ecole de Léribosc	BOUIX Stéphanie			
Crèche intercommunale				En attente direction

Population nécessitant une attention particulière
Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)

Voir liste confidentielle

2 – Organiser la réponse communale

2.1 – Modalités d'activation du PCS

Le maire ou son premier adjoint ont en charge d'activer le Plan Communal de Sauvegarde, soit d'initiative, soit sur instructions préfectorales. L'alerte d'un danger particulier et des mesures prises peut s'effectuer en se présentant aux domiciles des personnes concernées, par téléphone, (All my SMS) ou par véhicule équipé d'un haut-parleur.

2.2 – Organisation du dispositif communal

Direction des opérations de secours

Le maire : LAMOLINAIRIE Michel	**06 07 82 23 68**
TURPIN Jean Claude	**06 23 59 67 89**

Alerte et soutien des populations
Coordination des moyens d'action

GABENS Alain	**06 20 38 27 42**
ROBERT J Paul	**06 22 69 13 42**
MORITZ ANDRIEU Corinne	**06 11 37 37 90**

Localisation de la cellule de crise : mairie de l'Honor de Cos

☎·05 63 31 35 06 **☎·05 36 61 83 09 (fax)**

mairie@lhonordecos.fr

Logistique

TURPIN Jean-Claude	**06 23 59 67 89**
ROBERT Jean Paul	**06 22 69 13 42**
COMBALBERT Chantal	**06 03 84 49 95**
CACHOT Patrick	
VISSIE Philippe	

Secrétariat :

GALIANA Céline	
LAMOLINAIRIE Josiane	**06 29 47 05 85**
MIRC Eliane	**06 95 38 71 22**

2.3 Répartition géographique de l'équipe municipale :

Secteur 1 : zone BELPECH et TAPIES

Elus référents : – — Laetitia PIQUARD – Nathalie PEGEOT - Jean-Yves BAYARD - Roselyne BEDENES Serge MOISSET.

- Route de Lafrançaise (RD 40) depuis intersection avec route de Puycornet 13 habitations
- Chemin des Tapies 13 habitations
- Chemin de Pelat 03 habitations
- Chemin de Reilles 10 habitations
- Chemin de Rossignol 04 habitations
- Chemin de la Bigue 02 habitations
- Chemin de Cap de Py 04 habitations
- Chemin de Belpech 35 habitations
- Chemin de Gabelle 12 habitations
- Chemin de Gaudou 03 habitations
- Chemin de Pinet 01 habitation
- Chemin d'Agron 04 habitations

TOTAL : 104 habitations

Secteur 2 zone LERIBOSC

Elus référents : Jean Claude TURPIN – Chantal COMBALBERT –.Patrick BOURNET – Eliane MIRC - Josiane LAMOLINAIRIE - Alexandra DULIAN

- Route de Lafrançaise jusqu'à la route de Puycornet 18 habitations
- Chemin de Pelouze 10 habitations
- Chemin du stade 07 habitations
- Route de Picoy 30 habitations
- Chemin du Four 46 habitations
- Chemin de Perry 11 habitations
- Chemin de Bourdalés 04 habitations
- Chemin de Pago 06 habitations
- Route de Molières (intersection chemin de Picoy/limite de commune) 22 habitations
- Chemin de Rechinayre 18 habitations
- Chemin de Biargou 16 habitations
- Chemin de Gilot 08 habitations
- Chemin de l'Ecole 03 habitations
- Chemin de la Briqueterie 06 habitations
- Route de Mirabel (côté impair) 05 habitations

- Chemin de st Pierre d'Angayrac 11 habitations
- Lotissement « Le Panoramique » 11 habitations
- Lotissement Picoy 08 habitations
- Route de Puycornet 45 habitations

TOTAL : 285 habitations

Secteur 3 zone AUSSAC

Elus référents : – Alain GABENS -Didier Acurcio – Catherine. Gassion – Benoît LANDOU

- Route de Molières
(Chemin des Garrigues -intersection route de Picoy) 05 habitations
- Route de Mirabel (côté pair) 05 habitations
- Chemin du Gal 04 habitations
- Chemin de Grisou 06 habitations
- Chemin de Massip 06 habitations
- Côte de Mirabel (intersection RD 40 -chemin des Garrigues) 23 habitations
- Chemin de Penne d'Aussac 04 habitations
- Route d'Aussac 28 habitations
- Chemin du Rival 10 habitations
- Chemin de Battut 07 habitations
- Chemin des Garrigues 10 habitations
- Chemin de Breil 13 habitations
- Chemin de Rigal 05 habitations
- Chemin de Couleau 05 habitations
- Chemin des Plauses 01 habitation

TOTAL : 132 habitations

Secteur 4 zone Loubéjac

Elus référents : Alain GABENS – Bernard METTEFEU – JPaul ROBERT – Corinne. MORITZ - ANDRIEU – Thibault SERRALTA

- Côte de Mirabel du chemin des Garrigues jusqu'au chemin de Biscardel 09 habitations
- Chemin de Biscardel 56 habitations
- Chemin d'Olmède 16 habitations
- Chemin de Manau 11 habitations
- Côte de Vialette 02 habitations
- Chemin de Courty 03 habitations
- Chemin de Dariac 02 habitations
- Chemin du Biarnais 15 habitations

- Impasse du Biarnais 07 habitations
- Chemin de Pichau 11 habitations
- Route de Molières (du chemin des Garrigues jusqu'à Loubéjac) 18 habitations
- route de Lamothe Capdeville 14 habitations
- Chemin de Rampon 01 habitation
- Route de Montauban 48 habitations
- Lotissement La Mouline 17 habitations
- Chemin de Guillebezy 01 habitation
- Chemin de Fontanelles 03 habitations
- Rue de l'église 03 habitations
- Lotissement du Château 12 habitations
- Chemin de Valade 03 habitations
- Chemin de Rivalet 22 habitations
- Chemin de Jambeau 03 habitations
- Chemin de Péchiniez 02 habitations
- Route de Montastruc 01 habitation

TOTAL : 280 habitations

ZONE HABITUELLEMENT INONDABLE A LOUBEJAC

LOTISSEMENT DU CHATEAU

FONTAINE Thierry	3		
GUILLAUMOND Emmanuel		16	
CAMBOU Xavier	35		
DURAN Marie		50	
MACHADO ALVES H.	71		
CHABANNE Godin		72	
DOUMERC Antoine		84	
TIXIER Paul		102	
MARTY M.Thérèse	117		
COUREAU Monique		118	
TIXIER J.Paul		130	
ROUGER Véronique		152	

ROUTE DE MONTAUBAN

VENTURATO Josiane	297		
FAGONDE J.Claude	307		
VALLIN Monique	313		
BIVI Maria (vve BERIOTTO)	319		
BOUGRINE Mohamed	327		
ANDRIEU Solange		744	
HOULL Bertrand et Catherine	961		

ROUTE DE LAMOTHE CAPDEVILLE

CHABANNE Patrice		28	
LEGRAND-LAURIENTIS		406	
VESTIAIRES FOOT		446	
AZEAU Carmèle		600	
AZEAU Eric		756	
VENTURATO Michel		834	

ZONE INONDABLE "PARELOUP"

ROUTE DE MONTAUBAN

YAPOUDJIAN A. (loc.)	17		
NOYE J.P. (loc.)		18	
VALES René (loc.)	29		
NOYE J.Pierre (loc. BRIAUD M.)		30	
Ancien café l'Escapade	35		
NOYE J.Pierre (loc.)		38	
CAPUS Florence (locataire AUBERT Nicole)	45		
YVORA N. (Les Copains d'Abord)		50	
YVORA (Les Copains d'Abord)		52	
BRIEZ	53		
BROUSSE Antonine	57		
loc. Yvora (CREMONA Sylvia)		66 bis	
GASCOU Yvette		66	
ROQUES Jacques	81		
MARTIN FROUILLOU Robert		84	
ORFAO Jogo		96	
KATHY Coiffure	103		
MEDIATHEQUE		106	
NOYE J.Pierre (loc.)	109		
Ancienne école (loc. ALLADIO/MOREL)		114	
BLANC Marjorie	123		
BOYE Denis		126	
BOURNET Guy	131		
GAILLET		134	
BOURNET Paulin	139		
BOURNET (Loc. BOTTE Kyné)		142	
BOURNET (Loc. SERRALTA/TIXIER)		146	
BOURNET (Loc. CALMELS/CASTEL A.)		146	
BREGON Albert	151		
FEUGA M. et GROS TH.		158	
NOYE Julien		166	
SARDA Julie	171		
YVORA Marie		176	
ROBERT Madeleine		196	

KARST Yves	201		
AG COM S. Hydro Elect.		218	
Vve MACARY	219		
FROUILLOU Alain		260	
Hydro 1 DELPELCH CH.	271		
Hydro 2 LABOUR Françoise	273		
Hydro 3 ?	275		

CHEMIN DE BISCARDEL

MAM les Béb'Hiboux		10	
VIEVILLE Elise		50	
MOLLEJO et ALONSO	55		
JULIA Jacqueline	85		

ROUTE DE MOLIERES

?	15		
Supérette PROXY	45		
MAZEAU J.Luc	95		
DANGLES Victorine		956	
PIERRE Eric		1156	

2.4 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

Type de bâtiment / adresse	Nom du responsable ☎ /	Surface ou capacité	Fonctions possibles			
			Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
Salle des fêtes de Loubéjac	Alain GABENS 06 20 38 27 42	228 +37m2	oui	50 lits picots environ	Oui 100 personnes environ	cuisine
Salle des fêtes de Léribosc	Ch. COMBALBERT 06 03 84 49 95	540 m2	oui	80 lits picots environ	Oui 150 personnes environ	cuisine
Château de Loubéjac	Philippe GESBERT 06 71 02 63 68	Environ 150 ou plus personnes	oui	112 personnes 20 lits 1 personne en dortoir - 15 chambres de 15litsX2places - 15 lits X2 places - sur 200 m2 possibilité mise en place de 50 lits picots	Cuisine collective avec chambres froides	20 lits picots Matériel de restauration (pas de grpe électrogène, pas de stock de nourriture)
Eglise de Loubéjac	Mairie 05 63 31 35 06 Abbé MOTHES 06 76 94 52 45	100 personnes environ		Lits picots à mettre en place	Non	Non
Maison de la chasse	Contacter le président Eric Garrigues 06 81 82 91 26	50 personnes environ	oui	Lits picots à mettre en place	oui	Cuisine petite capacité

Matériels à prévoir

Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs.
Groupe électrogène	Garage mairie	CACHOT Patrick VISSIE Philippe	
minibus	Garage atelier mairie	idem	Véhicule 9 places

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement			
Nom	**☎:**	**:**	**Obs.**
ROBERT Jean Paul GABENS Alain	06 22 69 13 42 06 20 38 27 42		Salle des fêtes de Loubéjac Salle des fêtes de Loubéjac
COMBALBERT Chantal TURPIN Jean Claude	06 03 84 49 95 06 23 59 67 89		Salle des fêtes de Léribosc Tous secteurs
VIEVILLE Gérard	06 22 10 79 85		Gérant de mess
NOUGAYREDE Alain	05 63 3134 96		cuisinier
LEGRAND Yann	05 63 31 39 70		cuisinier
BERTELLI David (hors commune)	06 03 34 73 45		électricien
BERTELLI Patrick	05 63 31 36 41		électricien
CACHOT Patrick	06 35 23 67 98		Employé communal
VISSIE Philippe MOUNIE Clément	06 98 25 05 24 06 3 11 27 96		Employé communal Electricien

3 – Recensement des moyens

3.1 – Moyens humains

Professions médicales			
Nom	**adresse**	**☎:** **:**	**Domaine de compétence**
TURPIN Christiane	St PIERRE D ANGAYRAC		Manipulatrice en radiologie
PECH Stéphanie	AUSSAC		Infirmière urgentiste

Responsables d'association			
Type d'association	**nom**	**adresse**	**☎:** **:**
Les aînés	COMBALBERT Hervé	Les Tapies	
Comité des fêtes de Loubéjac	LEMOIGN Patrick	Rivalet	
Comité des fêtes de Léribosc	FOISSAC Olivier	Léribosc	
Foot	CROCY Serge	Loubéjac	
Rugby		Léribosc	

Personnes ressources			
Nom	**adresse**	**☎:** **:**	**Compétences particulières**
TORTOSA Vincent TORTOSA Roselyne	AUSSAC AUSSAC		Cuisinier et bricoleur Accueil enfants
ROUCHY Isabelle BEDENES Max COMBALBERT Jacques	LERIBOSC LERIBOSC LERIBOSC		Cuisine et nettoyage Tronçonnage, mécanique Tronçonnage, entretiens divers
VISA Patrick	BELPECH		Retraité EDF
TURPIN J.Claude	St Pierre d'Angayrac		Tous services

3.2 – Moyens matériels

c

- **Détenus par la commune**

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	☎ / responsable	Obs.
Peugeot Boxer		9	Garage mairie	Employés municipaux	
Citroën Berlingot	FL 076 DK	2	Garage mairie	Employés municipaux	
remorque			Garage mairie	Employés municipaux	1 tonne max.
Camion benne	2484 KG 82	2	Garage mairie	Employés municipaux	3.5 tonnes max.

- **Détenus par un particulier**

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	☎ / responsable / propriétaire	Obs.
Fourgon et tracteur		3	Chemin des Tapies	LAFFARGUE Fabienne	

Matériels divers

- **Détenus par la commune**

Type de matériel	Nbre	Localisation	☎ / responsable / propriétaire	**Obs.**
Tracteur N. Holland	1	Garage commune	Employés municipaux	100 CV
Tracteur	1			76 CV
Epareuse	1			
Broyeur chargeur Bétonneuse Groupe électrogène Tronçonneuse Compresseur Cisailles Cric Coupe boulons Débrousailleuse Souffleur thermique Transpalettes Barrières Vauban Echelles Panneaux de signalisation	1 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1 1 23 2 28			 700 kgs thermique 3.5 tonnes 2.5 tonnes 4 mètres et 2.50 mètres Route barrée 6, inondation 2, déviation 6, danger 7, chaussée glissante 3 chaussée rétrécie5, circulation alternée 1

- **Détenus par un particulier**

Type de matériel	Nbre	Localisation	☎ / responsable / propriétaire	**Obs.**
Groupe électrogène (2800 watt)		Loubéjac	LEGRAND J.Luc	
Groupe électrogène et tronçonneuse		Loubéjac	GABENS Alain	
Tronçonneuse et appareils de levage		Tapies	LAFFARGUE Fabienne	
Tronçonneuse et matériel à souder		LERIBOSC	BEDENES Max	
Tronçonneuse		RIVALET	CAPDORDY André	
Groupe électrogène 2500 w et tronçonneuse		St Pierre d'Angayrac	TURPIN Jean Claude	

4 – Annexes

4.1 – Annuaire de crise

Autorités			
Qualité	Nom	☎ /	Obs.
Préfecture			Standard pref
Conseil Départemental			standard
Commune _l'Honor de Cos	LAMOLINAIRIE M. TURPIN J.Claude COMBALBERT CH. GABENS Alain MIRC Eliane		Maire 1er adjoint 2ème adjointe 3ème adjoint 4ème adjointe
Mairie de Montauban	Annonce crue Standard		
C..Piquecos Ch.GARCIA)	Maire		
Commune Lamothe Capdeville	GABACH Alain GABENS J Louis (1er adjt)		
Président intercommunalité Pays Lafrançaisain	DELBREIL Thierry		

Membres du conseil municipal			
Nom	☎ / prof.	☎ / dom.	mail
ACURCIO Didier			acurcio.didier82@gmail.com
BEDENES Roselyne			roselyne.bedenes@orange.fr
BAYARD J.Yves			Jbay82@gmail.com
BOURNET Patrick			labourne2@wanadoo.fr
COMBALBERT Chantal	05 63 65 82 82		chantal.82130@sfr.fr
DULIAN Alexandra			babysousse@hotmail.com
GABENS Alain			alaingabens@gmail.com
LAMOLINAIRIE Josiane			josiane.lamolinairie@gmail.com
LAMOLINAIRIE Michel			michel.lamolinairie@orange.fr
LANDOU Benoît			benoit.landou@gmail.com
METTEFEU Bernard		06 09 87 74 18	bernard.mettefeu@free.fr
MIRC Eliane			eliane.mirc@orange.fr
MOISSET Serge			serge.moisset@orange.fr
MORITZ ANDRIEU Corinne			coco.moritzandrieu@gmail.com

PEGEOT Nathalie			nathalie.pegeot@live.fr
PIQUARD Laetitia			laetitia.piquard@gmail.com
ROBERT J.Paul			robertjploubejac@orange.fr
SERRALTA Thibault	07 83 63 94 51		serralta.thibault@gmail.com
TURPIN J.C.			jc_turpin@hotmail.fr

Personnel administratif

Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 dom.	Obs.
GALIANA Céline			
ESTINES Alexandra			

Annuaire des services

Services	☎ heures ouvrables	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Préfecture :	05 63 22 82 00	0563933379(fax)	
Sapeurs-pompiers :		18	
Gendarmerie Lafrançaise :	05 63 65 80 07	17	
SAMU		15	
Direction départementale des territoires (DDT)	05 63 22 23 24		
Agence régionale de la santé (ARS)	05.63 21 18 79		
Service de prévision des crues	vigicrues		Standard préf.
ERDF Alain HOUADEC	05 65 20 65 80	06 66 24 19 23	
UDAF	05 63 23 28 78		
ADMR	05 63 28 23 31		

Opérateurs			
Nom	☎ / prof.	☎ / astreinte	Obs.
Electricité ERDF et éclairage public BOUYGUES (réparations)	A. HOUADEC	07 61 87 96 36	
Distributeur eau potable	Veolia Lafrançaise	05 63 26 16 55	
Réseau assainissement	Entreprise Vidalet Entreprise Weil	06 07 16 42 15 05 63 26 16 55	05 63 64 25 25 05 63 67 42 37
Ramassage ordures	SIEEOM Lafrançaise	05 63 26 49 67	
Transport collectif	Conseil Régional madame DIRAC F.	05 63 91 60 73 06 71 07 06 82	

Divers			
Nom	☎ / prof.	☎ / astreinte	Obs.
Ambulance	St MICHEL	05 6324 15 48	
Sociétés élagage	DUBOIS CUQUEL	06 86 07 64 13 07 83 11 81 31	

Lieux publics			
Nom	☎ / prof.	**PERSONNEL**	Obs.
Ecole de Léribosc	05 63 31 30 16		
Château de Loubéjac			
Salle des fêtes de Léribosc	05 63 31 81 30		
Salle des fêtes de Loubéjac e	05 63 31 82 07		
Salle des fêtes d'Aussac			
Crèche Léribosc	05 63 67 81 75		
Médiathèque	05 63 31 81 26		

4-2 Fiches réflexe

Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les comptes rendus et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

Fiche Responsable Logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations

Fiche secrétariat

Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource

- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions

4-3 Plans/cartographie

Voir en annexe :

- Plan de la commune et secteurs
- Zones à risques
- Implantation des bornes à incendie

4.4 – Modèles de documents

Arrêté de réquisition

Le maire de la commune de …l'Honor de Cos.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : *(l'événement)*……
……survenu le …… à ……heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : *à expliciter le plus possible……*,

Arrête :

Article 1er : L'entreprise ….....est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission *(préciser la nature, le lieu de la prestation…)* nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au …. . . / pour (*X heures, voire jours.)*

Article 4 : *[le requis]* sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.
Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à……et transmise à M. le Préfet.

Article 8 *(exécution)* : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à le ……/……./……..
Le maire

,

Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale

Le Maire de …l'Honor de Cos…….

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu ……. survenu le……....
….....

Considérant que ……constitue un danger pour la sécurité publique ;

A R R E T E

Article 1er : L'accès à la voie communale n°…….. est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à……, le……

Le Maire

Main courante (modèle)

Heure	Origine de la demande / message	objet	Suite donnée

Page :..../.....

– Exercices

Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Observation